

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 16/07/2024 - P2024/000087 - 2018 B 01616 - 842 110 058 - 7 ID
PACA Rénovation

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

ORDONNANCE

Nous, Patrick ROMAGNOLI, Président du tribunal de commerce de Toulon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La SARL 7 ID PACA Rénovation impasse Georges Leygues Résidence Les Nymphes bt B1
83100 TOULON RCS Toulon 842 110 058

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les
comptes de l'exercice clos au 31/12/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de
Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/10/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2023 de La SARL 7 ID PACA Rénovation impasse Georges Leygues
Résidence Les Nymphes bt B1 83100 TOULON RCS Toulon 842 110 058 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif
en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Toulon, le 11/07/2024

Le greffier,
Franklin DOUCEDE

Le Président du tribunal de commerce
Patrick ROMAGNOLI



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.32 € TTC (22.02 € HT - 4.4 € TVA - 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original





7 ID PACA Rénovation

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : Résidence Les Nymphes, bâtiment B1, Impasse Georges Leygues

83100 TOULON

842 110 058 RCS TOULON

REQUÊTE

À MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

Le soussigné Hicham DAKIA,

Agissant en qualité de gérant de la société 7 ID PACA Rénovation, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social Résidence Les Nymphes, bâtiment B1, Impasse Georges Leygues, 83100 TOULON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 110 058 RCS TOULON,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

- La société 7 ID PACA Rénovation doit, conformément à ses statuts, clôturer son dernier exercice social au 31 décembre 2023.
- Les comptes annuels dudit exercice doivent être soumis à l'approbation de l'associé unique de la Société dans le délai de six mois prévu aux articles L. 223-31 et L. 241-5 du Code de commerce sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

- Le bilan de la société n'a pas pu être établi en raison d'un problème de santé de la comptable de la société (grave accident domestique),
- De ce fait, un report pour l'établissement de ce bilan a été demandé à l'administration fiscale jusqu'au 31/07/2024.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir autoriser la société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de 4 mois pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 à l'approbation de l'associé unique de la société 7 ID PACA Rénovation conformément aux dispositions de l'article L. 223-31 du Code de commerce.

Présentée à TOULON

Le 24 juin 2024

Hicham DAKIA
Gérant